RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ACADÉMIES DE CRÉTEIL PARIS - VERSAILLES
MAISON DES EXAMENS
Service Interacadémique des Examens & Concours

Email : dec3@siec.education.fr
Affaire suivie par : Dorian CAVAILLÉ
Référence : DEC3/PM/DC

Lors de la session 2021, la division des concours est susceptible de recruter des étudiants pour assurer la surveillance des épreuves orales des concours du second degré se déroulant en Île-de-France.

Si vous êtes intéressé-e, je vous remercie de remplir et renvoyer les fiches de renseignements ci-jointes :

- une fiche pour les mois de février à mai 2021
- une fiche pour les mois de juin et la 1ère semaine de juillet 2021

Soit par courrier postal à : SIEC – Bureau DEC 3, 7 rue Ernest Renan, 94749 Arcueil Cedex
Soit par courriel à : dec3@siec.education.fr (objet : Candidature ADE-PNF)

Personnes à contacter pour tous renseignements :

Florence PRABONNEAU	01 49 12 33 21	Sylvie CHAPLOT	01 49 12 23 29
Claudia PUJAR	01 49 12 33 85	Alexandra LEROY-PICARDI	01 49 12 33 23
Déborah TOUITOU	01 49 12 23 53	Bérénice DINTEN	01 49 12 33 22
Mathilde PEDUCASSE	01 49 12 23 54	Christelle NICOISE	01 49 12 33 66
Leslie DIOMAR	01 49 12 25 68		

Missions principales : Sous l'autorité et selon les amplitudes horaires communiquées par le-la président-e du jury, vous serez amené-e :

- à assurer la mise en place des salles d'épreuves et de préparation
- à assurer l'accueil des candidats (émargement, vérification de l'identité, etc.)
- à assister les candidats durant la préparation et les épreuves (surveillance, mise à disposition du matériel du concours, accompagnement en salle d'oral)

Points importants : Tenue correcte, ponctualité et discrétion sont de rigueur. Aucun remplacement ne peut être effectué sans l'aval du SIEC et du président de jury.

Si vous n'avez pas participé lors de la session 2020, merci de le signaler au moment du renvoi des fiches de renseignement, par courrier ou par mail aux adresses ci-dessus.

Afin d'être recruté en tant que surveillant, il est impératif que vous justifiez :

- d'un certificat d'inscription en tant qu'étudiant pour l'année scolaire en cours
- d'une adresse personnelle en France
- d'un numéro de sécurité sociale personnel français (et d'une attestation ou carte vitale)
- d'un compte bancaire personnel en France

Il n'est pas utile de transmettre de document justifiant de cette situation, à moins que cela ne vous soit demandé ultérieurement.

Le chef de bureau des concours du second degré
et des examens de l'éducation spécialisée

Dorian CAVAILLÉ

PIÈCE(S) JOINTE(S) : 2 fiches de renseignements

IMPRIM'VERT®
afaq ISO 9001 Qualité